



## CULTURE

# ARRIMER TOUS LES PUBLICS

Comment soutenir la culture et son accès à tous les publics alors que les caisses se vident? Face à l'instabilité budgétaire persistante, le défi se fait croissant. Pourtant, nombreuses sont les collectivités qui refusent de baisser la garde et continuent d'investir, humainement comme financièrement, afin de sauvegarder un accès démocratisé aux arts sur leur territoire. Optimisation des programmes, mutualisations, collaborations avec d'autres acteurs locaux pour favoriser une culture « endogène », moins dépendante du bon vouloir de la capitale et de la Rue de Valois, réflexion sur le meilleur cadre de gestion des équipements culturels.... Les pistes sont nombreuses pour les élus qui souhaitent conserver l'accessibilité, tant territoriale que sociale, de la culture comme un axe à part entière de leur politique, d'autant plus à l'heure où l'instrumentalisation ou la contestation des programmes culturels par divers groupes de pression se multiplient.

A. PASTOR/ANDIA

# Une culture sous tensions financières... et politiques

**L**a culture, planche de salut de la cohésion sociale ? L'hypothèse est brandie par des maires enthousiastes ici, sur leurs terres, là, lors des congrès de leurs associations d'élus. Reste que depuis quelques années, spectacle vivant, littérature, musique ou théâtre semblent diviser plus que rassembler la population française. Et faire les frais d'une austérité budgétaire quasi généralisée. De plus en plus d'exécutifs locaux font de la culture une simple « variable d'ajustement » dans un contexte financier dégradé pour le secteur public, illustrant à quel point l'idée d'une culture trop coûteuse s'est installée chez nombre de maires, présidents d'agglos ou de régions. À rebours, d'autres élus volontaristes réfutent tout gaspillage d'argent public et s'efforcent de maintenir autant que possible leurs budgets, d'Avignon à Marseille en passant par Bourges ou Lille. Les arbitrages n'en restent pas moins hétérogènes : quand certains tentent de suivre l'envolée des cachets des artistes, d'autres misent sur l'éducation artistique et culturelle ou la médiation, ou bien encore la densification de l'offre culturelle à travers associations locales et troupes amateurs. Mais tous devront au bout du compte s'interroger : à quoi doivent servir les politiques culturelles ? Concurrencer l'événement ou le festival du bassin de vie voisin dans une logique de marketing territorial ? Défendre le pluralisme

et protéger les artistes des pressions commerciales et économiques ? Éviter de perpétuer les inégalités d'accès en ouvrant les lieux culturels aux plus modestes ? Renforcer le maillage culturel territorial ? Autres retombées positives attendues, pèle-mêle, d'ambitieuses politiques culturelles : amélioration du débat public, attractivité territoriale, dispositifs d'aller vers, itinérance dans les communes rurales et « quartiers », lutte contre l'oisiveté des jeunes, etc.

**Bataille rangée.** Il est impératif de retravailler les argumentaires, alors que les incertitudes budgétaires actuelles risquent de menacer les belles promesses d'ouverture d'un milieu culturel accusé d'entre-soi et d'élitisme. Il y a d'autant plus urgence que les bibliothèques, salles de concert ou scènes de théâtre ressemblent de moins en moins à des espaces de respiration. Eux aussi sont gagnés, petit à petit, par l'hystérisation et la polarisation de la société. En effet, les atteintes à la liberté de création et tentatives d'entraves se multiplient. Comme si l'accessibilité, géographique comme sociale, des arts et de la culture ne rencontrait pas encore suffisamment d'obstacles sur la route...

Enquête réalisée par Olivier Descamps, Aurélien Hélias, Hugo Soutra et Emilie Veysié

## Financer la culture, une gageure

**62 %** des communes évoquent le manque de moyens en interne mais aussi d'aides pour justifier leurs difficultés à organiser l'offre culturelle. Un tiers des communes et intercos pointe aussi le coût des cachets ou le manque de personnels formés. Le déficit d'équipements est évoqué par un quart des communes.

Source : enquête AMF « L'engagement des communes et leur intercommunalité pour la culture en 2025 ».

« Si les maires se formaient, ils sauraient qu'une offre culturelle diversifiée et de qualité peut contribuer à améliorer le cadre de vie, au-delà du fait de générer des flux touristiques. »

**Vincent Ballot**, maire (Renaissance) de Marnay (Haute-Saône)

**45 %**

des élus du bloc communal jugent que le principal frein d'accès à la culture repose sur l'éloignement du public des pratiques culturelles.

Le manque de transports (37%) et les limites financières des communes et intercos (35%) complètent le podium.

Source : enquête AMF, novembre 2025.

# Résister aux vents budgétaires mauvais

Alors que le budget dédié à la culture a baissé dans la moitié des collectivités en 2025, des élus bravent l'austérité en l'augmentant. Quelles sont les recettes de ces maires volontaristes ?

**C**omme trop souvent, la culture est devenue la variable d'ajustement budgétaire de nombre de collectivités. Entre 2024 et 2025, près de 50 % de celles de plus de 50 000 habitants ont baissé leur budget dédié selon le baromètre de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC). « 2025 marque vraiment une rupture, constate Vincent Guillou, codirecteur de l'OPC. C'est une dynamique de baisse inédite par son ampleur du point de vue de la trajectoire historique des budgets « culture » des collectivités, plutôt stables jusqu'en 2024. »

**Financer pour émanciper.** Malgré tout, quelques irréductibles maires résistent encore et toujours à la disette budgétaire. D'autant que la baisse de crédits alloués s'inscrit dans un contexte plus complexe pour les petites et moyennes communes (lire l'interview). À Gennevilliers (Hauts-de-Seine, 50 874 hab.), le budget culture est resté stable en 2025 et devrait progresser de 5 % en 2026. « C'est un choix politique, affirme le maire Patrice Leclerc. Ici, il n'y a pas de police municipale, mais nous mettons de l'argent dans la culture ! » Dans cette ville populaire, il arbitre « en fonction des priorités municipales qui sont la culture, l'école



Le festival gratuit des Festifolies d'Automne à Saint-Aignan de Grand Lieu souffre des coupes dans les subventions régionales.

STARTAR 12

## On soutient mais on coupe, les ambivalences de l'Etat

Les bonnes volontés ont aussi leurs limites. En Pays de la Loire, l'amputation du budget de la culture à hauteur de 82 millions d'euros imposée par la présidente Christelle Morançais fin 2024 n'a pas épargné les politiques culturelles des communes de la région. Exemple à Saint-Aignan de Grand Lieu, une petite ville qui, pourtant, finance et anime seule une grande partie de ses manifestations culturelles. Ici, c'est son Grand lieu du conte, tiers lieu culturel, qui pâtit de la politique d'austérité régionale. Soutenue par la Cress des Pays de la Loire, cette structure fonctionne via un conventionnement original entre l'association Les Grandlieu'zarts et la commune. « Nous avons créé cet espace pour valoriser le patrimoine immatériel du lac de Grand-Lieu. Aujourd'hui, il est fragilisé par la coupe totale des subventions régionales », déplore, démunie, Valérie Lieppe de Cayeux, l'adjointe à la culture. Car les aides financières et logistiques apportées par la commune ne couvrent qu'entre 20 et 25 % des dépenses de fonctionnement du lieu. Ironie de la situation, le Grand lieu du conte est un lieu de création reconnu nationalement par la Drac et soutenu par le ministère de la Culture.

et la jeunesse », compresse les autres postes (charges générales, administratives, de la ville, etc.) et mutualise les initiatives. En organisant par exemple une pièce de théâtre sur l'urgence écologique qui combine culture et sensibilisation environnementale là où, hier, deux événements distincts se seraient tenus.

A Saint-Aignan de Grand Lieu (Loire-Atlantique, 4000 âmes), c'est la mutualisation du matériel et des équipements techniques qui a permis le maintien des Festifolies d'automne, le festival organisé par la commune tous les trois ans, à budget égal (235 000 €). « A cause de la baisse des subventions régionales, le matériel technique est beaucoup moins utilisé. »

••• et les prix ont flambé de 30% ! Impossible pour nous de compenser cette hausse. Alors, on a sollicité les communes voisines qui nous ont prêté leur matériel : parking vélo, ganivelles, engins», raconte Valérie Lieppe de Cayeux, adjointe à la culture (divers gauche) pour qui soutenir ce milieu permet de lutter contre une société qui se referme sur elle-même. «On a besoin de clés pour comprendre ce monde, cela passe par les rencontres, les échanges, les émotions, tout ce que permet la culture», avance-t-elle.

**Modèles à inventer.** À Palaiseau (Essonne, 36 100 hab.), le maire (LR) Grégoire de Lasteyrie «essaie de rationaliser le fonctionnement de la mairie, regarde ce qu'on peut mutualiser, dématérialiser, faire en lien avec l'agglo pour que ça coûte moins cher», détaille-t-il. Les économies réalisées sont venues gonfler le budget, établi à 430 000 € en 2025 contre 385 000 en 2024. Objectif de l'élu : «préserver le vivre ensemble», dans une commune où les logements sociaux côtoient les maisons bourgeois. Un grand plan d'égalité des chances a intégré la politique culturelle de la ville et permet aux enfants d'avoir accès, sur le temps scolaire, à la culture (opéra, théâtre, danse, arts graphiques), via un passeport culturel financé en totalité par la collectivité, soit 50 000 € par an. D'autres modèles sont à inventer. Au Teil (Ardèche, 8800 hab.), le bar à jeu associatif et la guinguette itinérante sont subventionnés par la démarche «Territoire zéro chômeur de longue durée». La commune, qui a légèrement baissé son budget en 2025 «par obligation», a tout de même maintenu les projets en cours en diminuant

## «L'approche des élections rend les coupes plus ardues pour un maire



**Vincent Guillon**, copräsident de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC)

### La baisse du soutien à la culture est-elle identique à tous les niveaux de collectivités?

Non : les chiffres de notre baromètre sur les budgets et choix culturels des collectivités montrent que le repli du bloc local, s'il est bien réel, est moins conséquent que celui des départements – 64 % déclarent une baisse – et des régions, concernés pour 60 % d'entre elles. C'est une donnée essentielle car ce bloc local

pour chacun les subventions allouées. «Nous avons conservé la programmation annuelle des spectacles et du cinéma pour les école, mais nous sommes passés de cinq sorties à trois», rapporte Olivier Peverelli, maire (DVG) et copräsident de la commission «culture» de l'AMF. Pour ces élus, soutenir la culture c'est aussi faire un pied de nez à la stigmatisation du secteur par l'extrême droite, et replacer la culture au centre des politiques d'émancipation et d'éducation. Ces recettes, hélas, ne suffiront pas à terme. Car le recours au «système D» illustre d'abord les limites du modèle économique

représente plus de 80% du financement culturel des collectivités. Cette répartition permet au système de politique culturelle de ne pas s'effondrer puisqu'il repose sur un financement croisé entre tous les niveaux de collectivités et l'État.

### Qu'en est-il dans les villes de moins de 50 000 âmes que vous avez sondées?

60 % d'entre elles maintiennent leur budget, et 25 % l'augmentent. La situation en 2025 est moins dégradée que les années précédentes pour les petites et moyennes communes. Cette stabilité est majoritaire mais elle survient après trois années où les baisses étaient beaucoup plus importantes. C'est comme si ces petites villes avaient pris quelques années d'avance par rapport aux communes plus grandes, en réduisant la voilure dès 2023. Donc la situation s'améliore plutôt pour elles en 2025. Mais on ne peut comprendre cette situation

qu'au regard de plusieurs années consécutives de dégradations plus importantes à cette échelle, d'où une situation favorable en trompe-l'œil, même si on aurait pu s'attendre à ce que les budgets se soient encore plus atrophiés en 2025.

### Comment expliquer cette spécificité pour les petites et moyennes communes?

Il ne faut pas oublier qu'à l'approche des élections, il ne s'agit pas pour les maires de se faire une mauvaise publicité en diminuant les soutiens aux équipements culturels, bibliothèques et associations. Les communes et intercos sont également des financeurs de premier niveau quand la région et le département arrivent en deuxième position, c'est donc plus risqué de se retirer. L'élu local est aussi confronté quotidiennement à ces structures culturelles, contrairement aux régions et départements, ce qui rend les coupes claires plus difficiles. **EV.**

**14 %**

des petites et moyennes villes disent avoir baissé leur budget dédié à la culture entre 2024 et 2025.

Une proportion modeste... à relativiser puisqu'elles étaient 39 % à déclarer une baisse dès 2023 et 32 % en 2024.

Source: Observatoire des politiques culturelles.

français de la culture, perfusé aux subventions publiques. «Il faut de la régulation publique afin que chaque niveau de collectivités ne prenne pas des décisions unilatérales de retrait qui fragiliseraient et désorganiseraient encore davantage ce système», analyse Vincent Guillon. La seule option qui s'offre à la fois aux partenaires publics et aux acteurs culturels, c'est d'organiser des coopérations entre pairs sur les territoires pour chercher les mutualisations d'emplois et de lieux. Cela peut être encouragé par les partenaires publics, voir conditionné en termes d'octroi de subventions». **Emilie Veyslié**

# La ruralité, champ de culture en jachère ?

Coûts démultipliés, appels à projets inaccessibles... Même si elles méritent d'être relativisées, les inégalités culturelles ville-campagne existent. Les collectivités et leurs représentants multiplient les propositions pour les réduire.

**D**'abord, s'accorder sur le diagnostic. Quand la très Parisienne ministre de la Culture annonce l'organisation d'un Printemps de la ruralité, en janvier 2024, les observateurs ne savent pas sur quel pied danser. Certes, il y a un problème. Comme le souligne Rachida Dati, « les opportunités culturelles sont beaucoup plus limitées » pour 22 millions de Français qui n'habitent pas en ville. Mais les ruraux craignent, qu'une fois de plus, on extrapole des chiffres pour pointer des « déserts culturels » ou des « zones blanches » qui n'existent pas. Ou quasiment pas. Si on ne peut nier que les équipements y sont moins nombreux ou moins qualitatifs, attention à ne pas snober dans les décomptes les cinémas itinérants, les réseaux de bibliothèques, les petits festivals, les harmonies.

**La culture au sens large.** Plébiscitée par les acteurs culturels et les élus locaux, la concertation du printemps 2024 ne s'est finalement pas pris les pieds dans le tapis, si l'on en croit les avis des uns et des autres. Assez vite, même les experts culturels les plus conservateurs ont compris que le seul enjeu valable était d'identifier et d'accompagner les besoins et les dynamiques existantes. Ce travail d'inventaire n'a rien d'évident. « Dans les centres urbains, on retrouve les mêmes équipements, les mêmes types de manifestation, les mêmes habitudes, donc on peut faire des

comparaisons. La situation varie davantage dans les territoires périphériques qui ont chacun leur héritage, leur patrimoine et leurs pratiques culturelles », lance Philippe Teillet, enseignant-chercheur en sciences politiques à l'IEP de Grenoble. Le constat est d'autant plus délicat qu'on doit selon lui abandonner la définition trop stricte de la culture.

Savoir nommer un arbre, lire un paysage ou pratiquer une langue régionale n'est pas moins important que de connaître l'architecture d'un palais ou les peintres de la Renaissance.

Dans les 100 propositions qu'elle a faites au printemps dernier, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) ne dit pas autre chose, invitant à « changer

de regard sur les espaces ruraux » et à « décloisonner les champs disciplinaires classiques pour ouvrir le soutien à la Culture à d'autres secteurs : la solidarité, le social, l'éducation, l'agriculture, l'écologie... ». Crée en 2022, la charte du projet culturel du Pays Comminges Pyrénées (236 communes en Haute-Garonne, 77 470 hab.) insiste par ●●●

**Rodez (12) • 24 136 habitants**

## Le théâtre dans les fermes ouvre de nouvelles scènes dans les campagnes

**L**es idées les plus évidentes mettent du temps à s'imposer. En 2021, la compagnie de théâtre ruthénoise Viavicis peine à diffuser son spectacle « L'île des chèvres » et finit par s'interroger. Puisque la pièce évoque des bergeries, pourquoi ne pas la jouer dans des bergeries ? De fil en aiguille, naît le projet « théâtre dans les fermes ». La première se tient à l'automne 2021. « Nous avons vite compris que le lieu créait un rapport particulier avec un public vivant, n'hésitant pas à réagir », constate Corinne Andrieu, coordinatrice des événements de l'association. On perd ce côté formel qui dissuade certaines personnes de pousser la porte d'un théâtre. »

**Même fragile, le modèle essaime.** Surtout, le spectacle crée un lien avec les agriculteurs. Il est suivi d'un repas où l'on



La compagnie Viavicis a lancé il y a quatre ans le projet « théâtre dans les fermes » afin de se rapprocher de ses publics et de créer un lien avec les agriculteurs locaux. C. ANDRIEU

déguste des produits locaux en parlant culture et agriculture. « Le théâtre, c'est exactement ça : aller vers les gens. Alors on a renouvelé l'expérience. » En 2023, la compagnie se déplace dans de nouvelles fermes aveyronnaises. Puis l'association Théâtre dans les fermes se crée, fait ses premiers pas dans le Lot, le Tarn-et-Garonne, intègre d'autres compagnies... se met à rêver d'une Journée du théâtre à la ferme comme il existe une Nuit des musées. Pas de miracle toutefois. Compte tenu des frais et des jauges limitées, le modèle économique reste fragile. Et les budgets difficiles à boucler. **O. D.**

●●● exemple sur la nécessité de faire évoluer les aides publiques pour « tenir compte des actions artistiques et culturelles qui transmettent les récits et les mémoires des personnes, qui laissent une trace sur le territoire » ; et pour « soutenir les projets d'éducation populaire visant l'émancipation des personnes ». Philippe Teillet applaudit, « On a parfois cette tentation dans les milieux culturels de défendre un modèle sans ouvrir les yeux sur les autres enjeux, poursuit-il. Avec ce sentiment qu'on doit se tenir loin des questions du monde. C'est une erreur. » Les artistes ont toujours ancré leur pratique dans leur époque et leur géographie. Les politiques culturelles peuvent leur embrasser le pas en mêlant les problématiques.

**Une simple com'?** Cette vision élargie de la culture ne doit bien sûr pas être un prétexte pour nier les inégalités d'accès

**15 500**  
bibliothèques sont réparties sur le territoire, ce qui en fait le premier équipement culturel de proximité.  
Source: Observatoire de la lecture publique.

**62 %**  
des résidences d'artistes et des « projets partagés » financés par les Drac en 2024 concernent les zones rurales.  
Source: ministère de la Culture.

**23 %**  
des associations ont une vocation culturelle (soit près de 300 000), dont 14 % emploient des salariés.  
Source: pôle de ressources Opale.

à des propositions artistiques plus conventionnelles : grands musées, salles de danse, cinémas... Les collectivités ne vont pas se mettre du jour au lendemain à construire à tour de bras ces équipements pour qu'ils soient sous-utilisés. Afin que les alternatives que chacune a identifiées soient mieux accompagnées, les acteurs locaux ont donc profité du printemps de la ruralité pour interpeller l'État sur une question majeure : la gouvernance culturelle. Autrement dit la distance qui sépare parfois les visions parisienne et provinciale de la culture d'une part, les directions régionales des Affaires culturelles (Drac) et les élus locaux d'autre part. Recevant les maires ruraux en parallèle du Congrès des maires, mi-novembre, Rachida Dati a estimé avoir entendu le message. Des référents ruralité ont notamment été nommés dans chaque Drac, a-t-elle illustré.

Ce rapprochement devrait permettre de mieux se comprendre, mais n'est qu'un premier pas. Dans des communes qui n'ont parfois même pas un secrétaire de mairie à temps plein, « connaître les appels à projets qui nous concernent est impossible », illustre Lionella Gallard. La maire (DVG) de Cheverny (Loir-et-Cher, 910 hab.) n'est pas la plus mal placée. « Comme membre de la commission culturelle de l'AMRF et juriste de formation, j'arrive à saisir ce qu'on attend de nous, mais certains de mes collègues sont bien plus démunis. »

**Trop de critères.** Impossible par ailleurs d'attendre des miracles des annonces de la ministre avec un budget si contraint. Publié à l'été 2024, le Plan culture et ruralité a créé le dispositif « villages en fête » afin de soutenir mille « projets de pratiques culturelles festives et collectives ancrées dans les territoires ». Mais en Loir-et-Cher, le chemin s'est révélé semé d'embûches. À Cheverny, Lionella Gallard a déposé un dossier pour financer la 18<sup>e</sup> édition de son festival de rue : l'Écho du caquetoire (du nom de cet espace couvert que l'on trouve à l'entrée des églises et qui a longtemps servi à régler des conflits locaux à la fin de la messe). « Sauf qu'à la Drac, on nous a bien fait comprendre que nous n'avions aucune chance, explique la maire. Le nouveau dispositif n'était pas assez doté et n'a servi qu'à repêcher des dossiers anciens et refusés. Au final, nous avons eu le sentiment que c'était beaucoup de communication pour pas grand-chose... » Ailleurs, d'autres communes ont eu davantage de chance, mais cet exemple illustre le fossé profond qui existe entre les acteurs ruraux et les structures qui les

## Au risque d'habiller les villages pour déshabiller les quartiers...

**E**n Auvergne-Rhône-Alpes, la réorientation progressive des subventions culturelles au profit des territoires ruraux, mais aux dépens des métropoles fait grand bruit. Et pour cause, le distinguo ville-campagne ne doit pas effacer le fait que l'espace urbain est lui-même divisé. Plus de cent ans après la création du Théâtre national populaire (TNP), la culture égalitaire pour tous reste un défi majeur. Dans une mission d'étude de juin 2024, l'Inspection générale des affaires culturelles a évalué que les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) étaient moins dotés en équipements que le reste du territoire : ils possèdent 2,5 % des structures mais représentent 8,5 % de la population. Surtout, ce sont les pratiques elles-mêmes qui demandent une attention particulière. Une étude du Centre de recherche pour

**Les quartiers prioritaires sont moins dotés en équipements que le reste du territoire.**

l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) publiée en 2025 note que la formation, le niveau de revenus et le lieu d'habitation jouent toujours un rôle majeur dans l'accès au cinéma, au théâtre, aux musées. Les cadres supérieurs sont 60 % à assister à un concert au moins une fois dans l'année contre 30 % des ouvriers. Et 48 % des habitants d'un grand centre urbain ont visité un musée ou une exposition au cours de l'année écoulée. Ce chiffre tombe à 33 % dans les ceintures urbaines, un chiffre équivalent à celui des ruraux ! Qu'ils soient portés par des associations de quartiers ou des institutions de centres urbains (musées, conservatoires...), les projets de démocratisation culturelle ne manquent pas. Ils doivent conserver des moyens pour perdurer, martèlent en chœur les associations qui les portent.

## « Les élus n'ont pas besoin d'une tutelle, qu'elle soit bienveillante ou dominatrice »

**Jean-Philippe Lefèvre**, président de la Fédération des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)

### L'État pèse-t-il trop dans la politique culturelle ?

C'est notre ADN de défendre une République culturelle décentralisée. La FNCC est née en 1960 en réponse à la création d'un ministère de la Culture pour le « grand homme » André Malraux. Des élus locaux voulaient rappeler qu'ils étaient prêts à prendre leurs responsabilités. Qu'ils n'avaient pas besoin d'une tutelle, qu'elle soit bienveillante ou dominatrice. Pour autant, on ne conteste pas l'importance des Drac. Elles jouent un rôle de lanceuses d'alerte pour les territoires qui seraient oubliés ou se seraient oubliés ; un rôle de régulateur quand

les collectivités manquent de moyens.

### Pour appuyer ces territoires, régions ou départements coupent leurs aides aux métropoles...

Les budgets de la culture ne doivent pas diminuer, mais on ne peut pas s'interdire de les réorienter. C'est cela la décentralisation, sinon nous n' avons pas besoin d'élus et on continue à arroser là où il pleut déjà. Autre option : inciter les structures métropolitaines à adapter et diffuser leurs créations dans les territoires proches pour contribuer au rayonnement de l'offre culturelle.

### Comment résoudre le casse-tête de la mobilité, frein majeur à la diffusion des œuvres et des spectacles ?



L. CHEVET / LE COURRIER

À la Réunion, ce qu'on appelle «les hauts» ne sont pas moins bien servis que «les bas» plus urbanisés grâce à des équipements adaptés. Saint-Paul s'est équipée d'un bus capable de se transformer en écran de cinéma. C'est aussi le principe des Micro-folies, dispositif phare du ministère de la Culture. Il permet, où qu'on soit, de visiter virtuellement tous les musées du monde et de poser des questions à un expert. Bien sûr, ça ne remplace pas le

fait de voir l'œuvre, mais pour des questions d'assurance et de sécurité, on ne va pas mettre la Joconde dans un bus. De même, si on veut aller au bout du rêve, on doit être dans une salle d'opéra pour profiter pleinement d'un opéra ! L'itinérance des publics n'a rien d'impossible. Les Scènes du Jura ont mis en place un système de transport en commun avant chaque spectacle afin de faciliter le déplacement des spectateurs d'une ville à l'autre.

financent. Chacun a ses propres objectifs, son propre agenda. Minovembre encore, les organisateurs de manifestations littéraires de Bourgogne-Franche-Comté ont profité d'une rencontre organisée par l'Agence livre et lecture pour faire partie de leurs difficultés à obtenir des subventions. La région (2,8 millions d'habitants) et l'État garantissent une attention particulière aux projets des territoires ruraux ou des quartiers prioritaires de la ville. « Si on hésite entre deux manifestations, la ruralité est un paramètre dont on tient compte », note Laurent Gauvin, chargé de mission Festivals à la région. Mais quand les coûts sont plus importants qu'ailleurs (du fait du transport) et les recettes plus faibles (car la fréquentation est moindre), il est tout bonnement

impossible de proposer des projets aussi ambitieux que ceux des villes à budget équivalent !

Pas facile non plus de répondre à l'ensemble des critères des appels à projets : présence d'auteurs locaux, mais aussi de voix nationales pour ne pas tomber dans le régionalisme, ateliers de médiation en amont de l'événement (qui multiplient de fait les coûts de déplacement), attention portée à des publics prioritaires qu'il faut donc aller chercher, fréquentation significative...

**Immobilisme.** Faut de reins assez solides, bon nombre d'organisateurs de foires aux livres ou de salons proposent en outre des remboursements de frais ou des revenus tirés de leurs ventes de livres aux auteurs qu'ils invitent. Rédhibitoire. « Dans l'acceptation

de la Drac, les festivals littéraires sont des manifestations dont l'ensemble des auteurs sont rémunérés pour des activités de rencontre ou de médiation », insiste ainsi Sylviane Jourdeuil, conseillère « livre, lecture, archives et langue française » en Bourgogne-Franche-Comté. « Cette rémunération qui figure dans la charte des auteurs est aussi notre critère numéro 1 », abonde Geoffroy Pelletier, directeur de la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia) qui a accompagné environ 350 festivals et salons en 2024. Précariser les auteurs au nom de l'aménagement du territoire n'est pas une solution, expliquent-ils, à raison... mais au désespoir de certains organisateurs dont la principale culture devient celle de la débrouille.

Le printemps de la ruralité n'a pas accompli de miracles. Et plusieurs demandes de l'AMRF restent sans réponse : « réduire et adapter les normes qui pèsent sur les collectivités rurales », « permettre les subventions aux processus (dès l'émergence d'un projet) » ou « renforcer l'appui aux projets d'itinérance artistique et culturelle ». D'autres problématiques, aussi, se heurtent à la réalité. En Bourgogne-Franche-Comté, la moyenne d'âge des manifestations aidées par la région est de vingt ans. Laurent Gauvin ne cache pas que « le contexte budgétaire contraint ne permet pas réellement d'aider de nouveaux festivals ». Une prime aux sortants, diront les uns. Un certain immobilisme, regretteront les autres. **Olivier Descamps**

## Jusqu'où aller dans la décentralisation ?

La décentralisation culturelle est un travail sans fin. Dans ce secteur, elle fait souvent ses preuves quand on lui en donne l'occasion. Les élus locaux ne doivent pas oublier de l'appliquer eux aussi à l'échelle de leur territoire.

**L**a culture, un secteur définitivement instable ? « Les acteurs du secteur culturel sont assis sur un tabouret à trois pieds », répond Grégoire Pateau, chargé des dynamiques territoriales à l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc). Leurs ressources sont les subventions, les recettes tirées des événements qu'ils organisent (billetterie, restauration) ; et enfin une dimension non monétaire, le bénévolat. Pour faire vivre la culture à l'échelle locale, le principal enjeu des collectivités est de les aider à conserver l'équilibre. Pas facile quand les financements publics baissent et que les dépenses explosent. Qu'ils soient publics ou associatifs, les festivals de musique subissent, en particulier, l'augmentation des coûts de sécurité, des cachets des têtes d'affiche, et même des prix des repas. Leurs organisateurs sont dès lors tentés de faire payer ce qui était gratuit, d'augmenter les prix trop bas. Gare à ne pas aller trop loin. La marchandisation et la professionnalisation des manifestations n'est pas sans effets. Le risque : un désemploi des bénévoles attachés à la culture pour tous et qui s'investissent plus facilement pour installer une scène ou tenir une buvette que pour gérer du personnel et les contraintes administratives qui s'accumulent.

**Penser éthique.** Quand il n'y a plus de solution, peut-être faut-il parfois abandonner la partie pour renouveler l'offre. La

### « N'oubliez pas de vous appuyer sur les dynamiques en place ! »

**Grégoire Pateau**, chargé des dynamiques territoriales à l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc)

« Il existe un phénomène de fond de marchandisation des associations. Il n'est pas propre à la culture, mais attention : quand on ne finance plus leurs dépenses de fonctionnement et que l'on multiplie les appels à projets, on remet en question leur rôle politique et démocratique. Les structures culturelles locales s'inscrivent dans la durée, mais se retrouvent parfois obligées de réorienter leurs projets pour survivre. Mon propos n'est pas de dire aux élus : « Ne faites rien vous-même. » Lancer une initiative culturelle quand on en manque, c'est même essentiel. Mais n'oubliez pas de vous appuyer sur les dynamiques en place afin de ne pas détricoter les projets existants. Défendons les initiatives ascendantes, venant des associations et des citoyens. Pour les élus, la priorité est d'avoir une bonne connaissance des initiatives du territoire pour coconstruire la politique culturelle. »



de festivals sous statut associatif n'ont pas équilibré leur budget cette année malgré un taux de remplissage optimal. C'est qu'il y a un problème quelque part ! Peut-être qu'on devrait se mettre à davantage regarder les intentions et l'éthique des projets financés », note Grégoire Pateau, agacé par le soutien appuyé de collectivités à des entreprises privées qui ont, en outre, une vision étriquée de la culture. Chargée de mission « vie littéraire » à la région Grand Est (5,5 millions d'habitants), Anne Poidevin évoque une autre option. « Des manifestations choisissent de devenir des biennales pour perdurer. »

**Décentraliser à toute échelle.** En dehors des grands événements, la question du bénévolat est plus importante encore pour faire vivre l'éducation artistique ou la permanence en bibliothèque tout au long de l'année. Bien au-delà des considérations économiques, une politique culturelle doit donc soigner son ancrage territorial et peser chaque décision de gouvernance. Pour rationaliser certains coûts, les communes transfèrent parfois la compétence « lecture publique » à leur interco. Avec le risque de créer un sentiment d'inutilité chez des habitants qui se sont toujours investis pour leur commune et se sentent tout à coup dépouillés de leurs capacités à faire des choix structurants dans leur bibliothèque. De même, avec leurs projets (fêtes de village, animation

culture est un monde vivant. À Dijon (Côte-d'Or, 59 940 hab.) par exemple, la fin du VYV festival après l'édition 2023 a généré beaucoup de frustration. Sans doute trop généraliste et impacté par la crise sanitaire, ce rendez-vous annuel n'a jamais trouvé son équilibre financier et peinait à faire le plein. Cet arrêt a toutefois permis à un autre festival d'émerger : le Golden Coast, devenu dès sa première édition, en 2024, le plus gros événement de rap en France avec 50 000 spectateurs. En 2025, ils étaient 75 000. « Ce n'est pas un succès, c'est un triomphe », estimait début septembre, son président Emmanuel Hogg, à l'issue de l'événement. À côté de lui, l'adjointe à la culture dijonnaise, Christine Martin, affichait un grand sourire. Cette réussite confirme l'intérêt qu'il peut y avoir à trouver une singularité artistique, comme l'ont fait Avignon avec le théâtre, Arles avec la photo, Annecy avec le cinéma d'animation ou Coutances avec le jazz (voir ci-dessous).

**Faire du tri.** En territoire rural en particulier, espérer qu'un événement puisse renaître de ses cendres serait un pari osé. Malgré leurs difficultés à boucler les budgets, les collectivités locales ont donc un rôle essentiel pour aider les acteurs culturels les plus fragiles à passer les années difficiles... ce qui ne doit pas les empêcher de faire du tri. « Un nombre important



culturelle), les collectivités locales ont intérêt à ne pas faire de l'ombre à ce que proposent déjà les associations ou les librairies du territoire par exemple. À aller au bout de la décentralisation en reproduisant à leur échelle ce qui s'est fait durant le printemps de la ruralité, à savoir des consultations qui ont réuni élus, acteurs culturels et directions régionales des affaires culturelles (Drac).

Dans les Hauts-de-France, une rencontre de ce type a permis de dresser un constat. D'une part, lorsqu'elles se produisent, les compagnies professionnelles du spectacle vivant sont attirées par les centres urbains où la probabilité de faire salle pleine est bien plus grande. De l'autre, certaines

**Les manifestations villageoises ont la capacité d'attirer une bonne partie des habitants, en particulier lorsqu'elles impliquent des enfants, ce qui n'est pas le cas en ville.**

manifestations villageoises ont la capacité à attirer une bonne partie des habitants, en particulier lorsqu'elles impliquent des enfants, ce qui n'est pas le cas en ville. Ces temps de festivités semblent donc les plus propices pour construire des propositions artistiques.

**Simplicité et priorité.** Un appel à projets a été lancé en ce sens. La Drac a identifié une dizaine de compagnies et les communes souhaitant intégrer un spectacle de qualité à leur fête de village

ont été amenées à se manifester. Dans une vision plus horizontale qu'à l'accoutumée, les délégations départementales de l'Association des maires ruraux de France ont servi de relais pour diffuser le projet aux communes de moins de 2000 habitants et pour choisir les lauréats (avec la Drac). «Parmi les critères, on a fait en sorte que les villages les moins aidés aient la priorité», indique Jean-Gabriel Masson, président de l'association des maires ruraux du Nord (AMR59). La candidature de Fromelles

(1130 âmes), la commune dont il est le maire, n'a pas été retenue. «C'est logique. Nous faisons partie de la métropole lilloise et nous bénéficions déjà du financement chaque année d'un spectacle ou d'un concert de poche», explique-t-il.

Le succès de la démarche (42 demandes pour 14 lauréats dans le Nord, par exemple) vient de sa simplicité. Par rapport aux appels à projets traditionnels qui demandent une certaine ingénierie administrative et le respect de critères stricts, «les candidatures étaient très simples. Des élus n'ont pas caché qu'ils ne pensaient pas qu'il serait possible un jour d'avoir ce type d'aides de la Drac», insiste l'élu nordiste.

**Olivier Descamps**



Chaque année, le festival Jazz sous les pommiers, dans la petite ville de Coutances (Manche), draine un large public venant de tout le département et même au-delà.

Dans un monde des festivals en perpétuelle recomposition, Jazz sous les pommiers fait figure d'ancêtre. Crée en 1982, peut-être doit-il son salut à sa capacité à combiner notoriété nationale et ancrage local. La moitié de ses participants habitent le département de la Manche; près des deux tiers sont Normands. «Ce côté local est notre grande fierté», explique Denis Le Bas, directeur de l'événement.

**Projets au long cours.** Lancé grâce à une poignée de bénévoles qui ont toqué à la porte du théâtre municipal, il fait désormais partie du paysage culturel de Coutances... avec le festival proprement dit, mais aussi des à-côtés tout au long de l'année: spectacles, temps de médiation culturelle, résidences. Trois ans durant, deux artistes accompagnent ainsi des projets

musicaux au collège ou jouent dans des concerts chez l'habitant. «On accorde autant d'importance à ce travail qu'au festival qui reste bien sûr le temps fort de la saison», insiste Denis Le Bas. Tous les acteurs du territoire sont associés: travail avec les commerçants, recherche de mécènes locaux et inclusion des habitants dans le projet. Les artistes en herbe sont ainsi invités à se produire sur une scène estampillée «avis aux amateurs», installée sur le square de l'Évêché pendant l'événement. Les jeunes sont aussi recherchés pour rejoindre les équipes de bénévoles. Une formule spécifique a d'ailleurs été créée pour faire monter les 13-15 ans dans le train du festival afin qu'ils s'impliquent ponctuellement et profitent de l'ambiance des concerts. Des petites graines semées pour tenir 40 ans de plus. **O.D.**

# Protéger la liberté de création menacée

Divers groupes de pression, désireux de faire de la culture une caisse de résonance des conflits et divisions de la société française, multiplient les atteintes à la liberté de création. Des dérives inacceptables, rappellent des responsables politiques.

**Q**ui a bien pu voir dans l'art et la culture des outils de cohésion sociale ? Plus de 60 ans après l'œuvre visionnaire d'André Malraux, le secteur prend davantage des allures de machine à diviser. Impossible d'échapper, ces derniers mois, aux dégradations de tableaux et autres demandes de déprogrammation.

**Tentatives de censure.** Trois mois avant les désordres ayant émaillé le concert de l'Orchestre d'Israël à la Philharmonie de Paris, une projection du film «Barbie» avait dû être annulée à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis). La faute à des «jeunes musulmans fantasmatant un islam rigoriste et jouant aux redresseurs de torts. Loin d'être propre à notre département, cette nouvelle tentative de censure est symptomatique de l'époque», déplore la vice-présidente (PCF) à la culture d'Est Ensemble, Alexie Lorca. «La France fait face à une recrudescence des atteintes à la liberté de création artistique. Divers groupes de pression issus de la société civile réclament l'interdiction de manifestations culturelles ou bien d'œuvres en amont de leur présentation au public. D'autres tentent d'empêcher les représentations par des alertes à la bombe, bloquent l'accès du public aux spectacles ou font irruption sur scène», listait la

haute fonctionnaire chargée de la liberté de création au ministère de la Culture, Juliette Mant, lors du dernier Salon des maires. Durant la décennie 2010, l'organisation – aujourd'hui dissoute – Civitas, ainsi que plusieurs groupes catholiques traditionnalistes, avaient eux aussi usé de telles techniques d'intimidation pour tenter d'imposer leur morale. «Il y a un danger à ce que tous les antagonismes de la société française cherchent à se fondre dans les propositions culturelles. Ne laissons pas des militants en tous genres et particulièrement les obscurantistes choisir pour

nous les bornes et limites de ce que les spectateurs seraient autorisés à entendre ou voir», avertit la sénatrice (UC) du Calvados, Sonia de la Provôté, qui identifie des motivations d'ordre éthiques, idéologiques et politiques dans cette constellation de censeurs.

**Menaces protéiformes.** Car la menace ne saurait être réduite au fait religieux. Lesdits «progressistes» – des décolonialistes aux militants transgenres en passant par certaines féministes – ne sont pas exempts de dérives. L'extrême droite, surtout, multiplie les démonstrations de force avec les offensives des milliardaires Pierre-Edouard Stérim et Vincent Bolloré dans les domaines de la culture, de l'édition et des médias. Autant de leviers devant les aider à influer sur la fabrique de l'opinion, bien

au-delà de Paris et des grandes métropoles... «La création d'un délit d'entrave par la loi "LCAP" [relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, Ndlr] en 2016 n'a manifestement pas dissuadé un certain nombre de groupes de pression. Pis, le ministère de la Culture constate une amplification territoriale de ces remises en cause. A Lanester (Morbihan), un groupuscule néonazi a procédé cet été à un autodafé de livres jeunesse abordant des questions d'identité de genre», illustre encore Juliette Mant, interlocutrice des associations d'élus sur ce dossier épique.

«En évaluant la loi "LCAP", fin 2024, la commission culture du Sénat est arrivée aux mêmes conclusions. La FNCC, Intercommunalités de France comme les Maires ruraux nous ont décrit par le menu ces tentatives d'empêchement. C'est une problématique plus prégnante que nous ne l'imaginions», convient Sonia de la Provôté.

**Principes de base.** «C'est triste mais guère surprenant, vu la période. Les responsables politiques ne devraient pas craindre de rappeler et répéter quelques principes de base : une création artistique pose généralement des questions politiques ou sociales, mais le public reste libre de se forger sa propre opinion», martèle Daniel Véron, de l'Observatoire de la liberté de création. «Les élus doivent respecter les contempteurs d'une œuvre, qui ont le droit d'être contre, mais veiller à ce qu'ils n'infantilisent pas le reste de la population. Qu'ils participent plutôt

## «L'intolérance progresse de tous bords»

**Alexie Lorca**, adjointe au maire déléguée à la culture de Montreuil (93)

«A mesure que la société se radicalise, l'intolérance progresse. Dès 2014, une compagnie m'a alerté après que son adaptation du "Petit prince" avec un acteur noir de peau ait été déprogrammée par plusieurs communes de l'agglo venant de basculer à droite. Des féministes m'ont par la suite demandé de ne pas diffuser "J'accuse" de Polanski à Montreuil. Bis repetita avec "Bambi" ensuite, un film «criminel» aux yeux de militants vegans. Avant qu'une projection de "Barbie" ne soit annulée à Noisy-le-Sec sous la pression de certains musulmans... Nous aimons bien dénoncer l'instrumentalisation de la culture par messieurs Bolloré et Stérim, à gauche. A raison. Sans nous rendre compte que les premiers à crier au fascisme, si le maire de Perpignan venait demain à mettre la culture en coupe réglée, nous réclamant inconsciemment de faire la même chose... Heureusement que ces différents groupes ne sont pas aussi fortunés et structurés que ces sombres mécènes de l'extrême droite.»



EST ENSEMBLE/GRAND PARIS



Des groupes féministes se sont mobilisées, à l'automne 2019, bien au-delà de Montreuil, pour empêcher la diffusion du film « *J'accuse* » de Roman Polanski – visé par plusieurs accusations de viols et d'agressions sexuelles. Plusieurs projections ont dû être annulées, comme à Bordeaux (photo).

à des débats contradictoires, en amont ou en aval.»

Bien sûr, il faut savoir raison garder. D'Avignon à Denain en passant par Caen, nombre de territoires semblent préservés. Quelles que soient les productions culturelles, leurs élus disent avoir été épargnés par de telles dérives. Il n'empêche. « Les échos donnés à des perturbations assez urbaines pour l'heure pourraient finir par infuser, tôt ou tard, sur des maires de petites communes et villes moyennes, met en garde Sonia de la Provôté, consciente du risque d'autocensure (lire ci-contre). Bien qu'attachés à la liberté et d'ordinaire modérés, certains élus pourraient s'estimer contraints de limiter l'offre.»

**Antidotes.** « La nature de la programmation rend tout de même la matière moins sensible dans les petites communes, nuance la vice-présidente (PCF) à la culture de la porte du Hainaut, Isabelle Denizon-Zawieja. Je croise les doigts pour que cela perdure, mais il n'y a pas de raison que cela dérape si nous ne rognons pas sur nos dispositifs d'aller-vers et nos programmes d'éducation artistique et culturelle. Tout cela crée un environnement fa-

vorable au brassage des populations et au partage d'idées, nous permettant de dépasser les fractures de la société française en local », veut-elle croire. « Je n'imagine pas, en l'état, des militants d'extrême droite oser venir me demander l'interdiction d'une pièce de théâtre – ou pire, en empêcher la tenue », évacue Claude Morel, vice-président (SE) du Grand Avignon chargé

des spectacles vivants et davantage méfiant, lui aussi, des réflexes que peut avoir le personnel politique. « La peur n'a jamais été la meilleure des précautions, reprend la sénatrice du Calvados. Les élus doivent s'armer pour ne pas voir la culture kidnappée par l'extrême droite dans certains territoires ruraux, ou l'extrême gauche dans les grandes villes universitaires.»

D'ores-et-déjà, ceux-ci peuvent se référer au guide juridique réalisé par la Direction de la création artistique du ministère de la Culture. A visée opérationnelle, celui-ci comporte des recommandations en matière de communication, médiation, et judiciarisation, ainsi qu'un répertoire de référents territoriaux à contacter en cas d'entraves.

**Contre-offensives.** Côté prévention, une offre de proximité, une programmation diversifiée et un maximum de représentations hors les murs, combinée à un fort volontarisme en matière de médiation culturelle et de politique tarifaire, aideraient à tenir le choc, témoigne Isabelle Denizon-Zawieja. « Grâce au mélange de tous ces ingrédients, différents groupes sociaux accèdent à la culture. Des actifs comme des retraités, des jeunes et des personnes âgées, de gauche ou de droite. Cela réduit d'autant les prises d'éventuels censeurs.»

Hugo Soutra

## Lorsque la censure provient... de la collectivité elle-même !

La négation du principe de la liberté de création artistique ne vient pas toujours d'où l'on pense. Il arrive que les premiers censeurs soient... des agents du service « culture » et, plus souvent, des élus eux-mêmes. Près de dix ans après le vote de la loi « LCAP » censée protéger la liberté de création, des maires et présidents de région continuent de pointer la dépendance des festivals de musique, médiathèques et théâtres aux subventions publiques pour s'immiscer dans les choix présentés aux habitants. Des ingérences anachroniques entraînant l'autocensure des artistes et programmeurs, en cascade, dans un contexte financier dégradé et de forte polarisation politique. De la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) au Sénat en passant par le ministère de la Culture, quelques voix conscientes que le financement de la culture se révèle éminemment stratégique

se font néanmoins entendre. Vice-président du Grand Avignon, Claude Morel échange régulièrement avec Tiago Rodrigues, le directeur du festival d'Avignon, « dont certaines créations et prises de position ont pu faire jaser... Je me garde bien d'aborder la programmation avec lui. En sera-t-il de même, lors du prochain mandat, si le RN devient majoritaire à l'agglo ? », s'interroge-t-il à voix haute.

**Sagesse.** Des doutes d'autant plus légitimes que d'autres collectivités, à commencer par les exécutifs régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Paca et des Pays de la Loire ont fait du financement de la culture un champ de bataille politique, ces derniers mois. « J'appelle les élus républicains à ne pas verser dans le populisme. J'ose espérer que le milieu culturel résistera dans une forme d'union sacrée », espère Claude Morel. Sera-t-il seulement entendu ?

## ENTRETIEN

# « On a privé de démocratie locale beaucoup de lieux culturels »

**Samuel Valensi**, comédien, auteur et metteur en scène

« L'inversion de la courbe sur le déclassement social, « Coupures » sur la démocratie locale confisquée, « Made in France » sur les responsabilités de chacun dans la désindustrialisation... Dans ses créations, Samuel Valensi revendique un théâtre politique, s'adressant au plus grand monde sur des sujets de société parfois ardu. De quoi porter un regard acéré sur l'accessibilité géographique et sociale du théâtre comme de l'offre culturelle.

### Le thème des fractures territoriales vous inspire-t-il s'agissant de vos créations ?

Bien sûr, c'était même l'un des sens du mot « coupure » employé pour le titre de la pièce ! On est dans un pays qui a une tendance fortement centralisée, de plus en plus jupitérienne dans l'exercice du pouvoir. Emmanuel Macron est celui qui a fait la campagne présidentielle la plus tournée vers l'horizontalité et la présidence la plus tournée vers la verticalité. Cela s'exprime d'ailleurs avec l'impuissance de certaines collectivités territoriales, notamment dans l'aménagement du territoire. On a privé de démocratie locale beaucoup de lieux. Plutôt que ce réflexe jacobin, j'aimerais qu'on imagine plus de solutions



F. KLEIN/CS/LE COURRIER

■ À 34 ans, Samuel Valensi se consacre pleinement au théâtre et à sa compagnie « La Poursuite du bleu » fondée en 2014. Sa dernière création « Made in France » est jouée au théâtre de la Renaissance (Paris) jusqu'au 31 mars 2026.

« Plutôt que de faire croire que seule la culture dans les campings serait populaire, ne lâchons pas les 7000 festivals de toutes les régions ! »

locales, des fonctionnements alternatifs dans la prise de décision, une association des citoyens aux décisions des élus pour éviter le manque de transparence, le conflit d'intérêts ou la défiance. Ce serait plus sain que de dire que l'État va contrôler pour être sûr que les élus ne font pas de bêtises, ce qui est une forme d'infantilisation et en même temps de privation de démocratie. Dans

mes créations, j'essaie de mettre le doigt sur ces conflits qui nous traversent et quelles en sont les causes profondes.

### Comment rendre accessible la culture loin des grandes métropoles ? Quid de l'accessibilité sociale du théâtre ?

On essaie d'abord de lever la barrière tarifaire car tout le monde n'a pas les moyens de

payer 30 ou 40 euros une place de théâtre à Paris. En plus des tarifs jeunes négociés à 10 euros, le théâtre de la Renaissance propose un tarif à 22 euros pour les moins de 30 ans. C'est un pari et ça ne peut fonctionner que si le spectacle rencontre son audience fortement : une salle remplie de jeunes fait deux ou trois fois moins de recettes qu'une salle classique quand elle est pleine, donc c'est aussi un enjeu pour les producteurs. Nous donnons aussi des places aux associations, dont Les Petits Frères des Pauvres. On essaie de trouver des leviers pour qu'il n'y ait pas que des gens qui ont les moyens de venir dans la salle. Ensuite, il y a d'autres leviers qu'on peut imaginer via le réseau de lieux subventionnés et municipaux. Car le maillage du théâtre dans les territoires, ce sont essentiellement des théâtres municipaux : plus d'un millier en France, soit la très grande majorité de la diffusion et plus avec tous les lieux labellisés. Ces lieux peuvent jouer un rôle important

dans la création et le maintien du lien social localement. Devenir des remparts à la peur et au populisme. Et ça des élus de tous bords l'ont compris. D'où ces questions essentielles : comment programme-t-on dans ces lieux ? Comment est-ce que les professionnels créent de la médiation et des rencontres avec les publics ? Parce qu'il y a des théâtres subventionnés qui ont délaissé des réseaux essentiels : les comités d'entreprise, les syndicats, les associations locales. C'est ce que raconte la sociologue Marjorie Glas dans son essai «Quand l'art chasse le populaire» [éditions Agone, 2023, Ndlr]. Et résultat, avoir toujours les quelques mêmes milliers d'abonnés dans un lieu public, ça ne peut pas être satisfaisant pour des élus locaux aussi bien que pour une partie des habitants du territoire.

**Comment percevez-vous le rôle de l'élu par rapport à ce qui est produit dans son théâtre municipal ?**

Même si c'est déjà en partie le cas, ce n'est pas aux élus de décider de la programmation des lieux. On a eu beaucoup d'annulations sur «Coupures», sur des dates qui étaient programmées, parce que les élus locaux avaient eu des problèmes de conflits d'intérêts sur une éolienne, un entrepôt Amazon, un data center... C'est inquiétant. En revanche, on peut créer des garde-fous et le meilleur me semble d'associer les publics à la vie des lieux publics. C'est la responsabilité du ministère, des programmeurs locaux, des gens qui s'occupent de la médiation et des artistes de travailler sur les territoires pour qu'on y arrive. Regardons ce que fait la scène de musique actuelle de la Carène à Brest, où une partie de la programmation est co-décidée avec le pu-

blic. Ce sont tous ces processus qui permettent de renouer avec les publics, de savoir à qui on s'adresse. Or, faire se rencontrer une œuvre et un public, c'est la base de notre métier. Cela nous permettra de renforcer ces liens-là et de rendre inacceptables les attaques envers la culture.

**Le ministère appuie-t-il cette culture populaire avec ses plans, du «Printemps de la ruralité» à «L'Été culturel» ?**

Une culture populaire, ça ne doit pas être une culture populaire, ce que me semble être le plan de «l'été culturel» dans les campings. C'est 2 millions d'euros de budget, une goutte d'eau, l'équivalent de moins d'un mois de subventions à la Comédie-Française. Ça a été annoncé en grande pompe. Alors que, dans la réalité, en France, il y a déjà 7 000 festivals en majorité l'été, tous très populaires. Il y a plutôt besoin de soutenir ces festivals. Faire croire aux gens que si la culture est dans les campings, elle sera populaire est un raccourci. Les festivals accessibles sont déjà présents dans toutes les régions et on est en train de les lâcher. D'un côté vous avez ce plan ministériel, de l'autre, dans le même temps, vous avez ce super festival «Le Chaînon manquant», dans les Pays de la Loire, qui se voit sucer ses subventions, alors qu'il travaille pour les professionnels et les publics de la culture de la région, qu'il sélectionne des artistes qui vont ensuite tourner dans la région sur toute la saison. Ce devrait être un modèle ! Plutôt que d'avoir un gros festival qui centralise tout, on devrait imaginer pouvoir toutes et tous proposer des tournées raisonnées à travers des festivals de ce genre-là dans chaque région de France.

*Propos recueillis par Aurélien Hélias*



**À LIRE**

**Plaidoyer pour une réinvention des musées**

Les musées sont-ils condamnés à devenir des «conservatoires du passé», réservés à une petite «élite savante... ou des écoliers en sortie pédagogique» ? Non. À condition de s'engager de plain-pied dans les débats qui agitent la société française, explique la directrice du musée de l'Homme, Aurélie Clemente-Ruiz. Consciente que les musées se trouvent au carrefour de nombreuses tensions, elle invite les conservateurs à opérer une mue radicale dans une époque saturée d'infox. Et à offrir au plus grand nombre l'opportunité de questionner le monde en lien avec les connaissances du passé, et non plus seulement admirer des chefs-d'œuvre en silence.

*«Pour un musée engagé», Aurélie Clemente-Ruiz, Fondation Jean-Jaurès, 144 p., 16 €.*

**Budgets Culture : l'AMF nuance l'alerte de l'OPC**

Oui, les budgets culture baissent. Incontestablement. L'étude publiée fin novembre par l'Association des maires de France n'infirme en rien les conclusions de l'Observatoire des politiques culturelles parues quelques jours plus tôt. Elle souligne, simplement, le maintien par une large majorité de communes et d'intercos (66%) de leurs enveloppes allouées au secteur, entre 2024 et 2025. Ce qui n'est pas rien, sachant que 67% des maires considéraient être les premiers financeurs de la culture sur leur territoire, loin devant les autres collectivités.

*«L'engagement des communes et leur intercommunalité pour la culture», AMF, enquête novembre 2025.*



**SUR LE WEB**

**Les élites culturelles se remettent-elles en question ?**

Le pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France a offert, début octobre, une critique au vitriol des artistes ou comédiens se complaisant dans une forme d'entre-soi. Alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir, la balle est dans le camp des acteurs culturels, rappelle le collectif. Si leurs homologues ne daignent pas très vite se réinventer, ils se condamnent à nouer un «pacte faustien» avec l'extrême droite. Ou tout autre type d'élu tenté de suivre une pente populiste non moins inquiétante.

[tinyurl.com/ko8m5xks](http://tinyurl.com/ko8m5xks)

**Vers une «déparisiannisation» de la culture ?**

Le «Printemps de la ruralité», lancé par Rachida Dati à son arrivée rue de Valois, a vécu. Le grand soir annoncé n'a jamais eu lieu. Mais satisfaire les élus des bourgs ruraux et autres communes périurbaines ou petites villes ne coûterait pas si cher au ministère. Ceux-ci réclamaient une décentralisation de la fabrique des politiques culturelles, plus qu'une territorialisation équitable des subventions.

[www.courrierdesmaires.fr/article/57980](http://www.courrierdesmaires.fr/article/57980)

# Quel mode de gestion de l'activité culturelle locale choisir ?



Pour garantir l'égal accès de tous à la culture, protégé par le préambule de la Constitution de 1946 faisant partie du « bloc de constitutionnalité », l'action publique apparaît nécessaire. Le service public culturel est toutefois très protéiforme. C'est, en outre, une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités locales, ce qui ajoute à sa particularité. Dans ce contexte, les acteurs publics sont nécessairement confrontés à la problématique du mode de gestion idoine.

**L**es dépenses des collectivités, particulièrement du bloc communal (communes et EPCI), en faveur de la culture progressent globalement depuis dix ans, exception faite de l'année 2020, dans le contexte de la crise sanitaire. Entre 2015 et 2019, ces dépenses ont progressé de 17%, pour s'élever en 2020 à 8,7 milliards d'euros et 10,7 milliards d'euros en 2023, année où elles ont représenté 4,5% du budget total des collectivités, 80% de ces dépenses provenant du bloc communal. La culture, à l'instar du sport et du tourisme, est restée une compétence partagée tel que l'a réaffirmée la loi « Notre » en 2015, afin de « tenir compte de l'enjeu économique et social que constituent les politiques culturelles pour l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales », et notamment de la nécessité des financements croisés entre les acteurs. Mais cela peut néanmoins encore complexifier la gestion des activités et équipements culturels.

## La prise en charge des activités culturelles par les collectivités

En vertu du principe de libre administration, les collectivités disposent du libre choix du mode de gestion de leurs services publics (hors hypothèses d'attributions légales ou de missions non déléguables tel que l'exercice de la police administrative). Cela vaut naturellement en matière culturelle.

### Régies directes et autonomie financière

La collectivité peut vouloir gérer « en direct » l'activité culturelle, avec ses moyens matériels humains, notamment les services culture et communication. À minima, si l'activité est qualifiable de service public industriel et commercial (Spic) obligatoirement, et facultativement si elle est qualifiable de service public administratif (SPA), un budget annexe dédié au suivi de l'activité sera créé.

Il s'agit d'un mode de gestion simple et sans intermédiaire : la collectivité dispose ainsi d'un très large pouvoir d'organisation du service (décisions sur les orientations et direction des personnels). Il est généralement choisi pour les bibliothèques municipales et les petits musées.

Il présente toutefois plusieurs inconvénients propres à la rigidité de la gestion publique : respect des règles de la comptabilité publique (particulièrement celle du paiement après service fait), de la commande publique (avec les lourdeurs administratives et calendaires associées), difficultés à recruter des agents publics compétents dans le secteur et absence d'autonomie financière des activités.

En outre, en l'absence de budget annexe dédié, le principe d'unité budgétaire préside et n'est pas très mobilisant ni incitatif pour les gestionnaires de ces activités.

Surtout, la régie directe ou seulement dotée de l'autonomie

financière montre vite ses limites lorsqu'il s'agit de proposer des services nouveaux ou spécifiques en lien avec l'activité culturelle déployée : gestion de boutiques de souvenirs, d'espaces de restauration, organisation d'exposition temporaires etc.

Avantages	Inconvénients
Fort contrôle public Solution économique	Rigidité de gestion

### La création d'une structure de droit public

#### Sans logique de coopération entre collectivités

Si la collectivité souhaite garder un contrôle fort sur l'activité mais néanmoins lui conférer un fonctionnement plus autonome, elle peut créer une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, autrement dit un établissement public local de droit commun, administré par un conseil d'administration et un directeur.

# Culture

## analyse

Selon l'activité et le mode de fonctionnement, il peut avoir un caractère industriel et commercial. Dans ce cas, son personnel sera salarié à l'exception du directeur et de l'agent comptable, ou au contraire être administratif, et ses personnels seront alors des agents publics.

Bien qu'étant une personne juridique à part entière, l'établissement public est rattaché à une structure de tutelle – la personne publique qui l'a créé – et son champ d'action est restreint par le principe de spécialité. En revanche, une fois opérationnel, son pré carré est protégé : la collectivité n'est plus censée intervenir directement (principe d'exclusivité). Dans ce cas de figure, les lourdeurs de la gestion administrative ne sont pas annulées : les règles de la commande publique, de la comptabilité publique (avec une instruction comptable spécifique pour les Spic) voire de la fonction publique (en cas d'EPA) restent applicables. Il faut par ailleurs créer une structure, recruter les profils adaptés (en particulier du directeur), et que la collectivité de tutelle contrôle le fonctionnement et les activités de la structure. En revanche, cela permet d'isoler juridiquement et financièrement l'activité culturelle, et ainsi d'avoir une visibilité plus précise de ses résultats.

Avantages	Inconvénients
Autonomie de fonctionnement	Rigidité de gestion
Structure et personnel dédiés à l'activité	Gestion et fonctionnement d'une structure supplémentaire

### Avec une logique de coopération entre collectivités

L'EPCC. La spécificité du secteur culturel a conduit le législateur à créer, en 2002, l'établissement

sement public de coopération culturelle (dont le régime a été réformé en 2006), afin d'encourager les partenariats institutionnels en la matière. L'EPCC peut être créé entre plusieurs collectivités ou avec l'Etat et les établissements publics nationaux, et peut avoir la nature d'EPA ou d'EPCI. Il est « chargé de la création et la gestion d'un service public culturel ». Pour pouvoir être membre de l'EPCC, il faut que son activité présente un intérêt direct pour la personne publique qui y participe. Par ailleurs, sa création nécessite l'adoption de délibérations concordantes par les organes délibérants de chaque membre et elle est décidée in fine par arrêté préfectoral.

L'EPCC présente des particularités de fonctionnement : son CA est composé de façon tripartite de représentants des collectivités et leurs groupements et de l'Etat (majoritairement), de personnalités qualifiées et de représentants du personnel, voire encore de représentants élus des étudiants lorsque l'établissement a pour mission de dispenser des enseignements ou formations artistiques. Le directeur est une personne spécifiquement sélectionnée après un appel à candidatures, sur la base d'un cahier des charges et « au vu des projets d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques » de l'établissement. Pour certaines catégories d'établissement, le directeur doit en outre relever de certains corps ou cadres d'emplois de la fonction publique ou détenir un diplôme particulier. Cela a pu susciter des réticences des candidats potentiels à ces fonctions (appel à candidatures « factice », manque d'autonomie) mais également des collectivités (restriction de choix).


■ Loi « Notre » n°2015-991 du 7 août 2015.
■ Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle.

À noter, l'EPCC n'est pas nécessairement éligible au fonds de compensation de la TVA (il l'est si tous les membres le sont) et, par ailleurs, il ne bénéficie pas de l'exonération d'assujettissement à la taxe sur les salaires. Ainsi, le succès de cet outil depuis sa création en France reste relatif.

Avantages	Inconvénients
Structure dédiée et spécifique au secteur culturel	Lourdeur de création et de fonctionnement
Outil de coopération	Rigidité de gestion
Participation possible de l'Etat	Gestion des relations entre les membres
	Aspects fiscaux

Avantages	Inconvénients
Mise en commun des moyens	Lourdeur de création et de fonctionnement
Structure dédiée	Rigidité de gestion
Vision commune d'un objet culturel à une échelle territoriale intéressante	Gestion des relations entre les membres
	Pas d'association de l'Etat
	Enchevêtrement avec les compétences des EPCI

### La création d'une structure de droit privé

**La structure sociétale (SEM, SPL, Scic).** Les collectivités peuvent faire le choix de créer une entreprise publique locale (société d'économie mixte ou société publique locale) pour exploiter une activité d'intérêt général culturelle. Il s'agit de sociétés anonymes, le fonctionnement est donc celui du droit privé (comptabilité, personnel), ce qui offre des souplesses notamment en matière de solutions de financement. Certains inconvénients sont toutefois à relever. Pour la SEM, il faut trouver un ou plusieurs partenaires privés détenant à minima 15 % du capital et elle devrait être mise en concurrence ; la SPL bénéficie quant à elle d'un lien « in house » avec ses membres, ce qui permet d'échapper aux règles de la commande publique. Le champ d'action de la SPL est toutefois réduit : elle ne peut agir que pour ses membres et strictement sur leur territoire. En outre, elle n'est pas éligible au régime fiscal des dons. Le recours à ce type de structure semble pertinent s'il doit y avoir un dépôt de marque ou pour l'organisation d'événements (festivals, salons). •••

# Culture

## analyse

●●● Il peut encore être envisagé de créer une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) – tel le conservatoire des ocres du Roussillon – société anonyme permettant la fourniture de biens et services d'intérêt collectif présentant un caractère d'utilité sociale. Les collectivités publiques et leurs groupements peuvent en être membres et lui apporter des aides dans le respect du régime juridique des interventions économiques des collectivités.

Avantages	Inconvénients
Structure dédiée	Lourdeur de création
Gestion agile/ droit privé	Trouver à minima un partenaire privé (pour les SEM)
Régime de la coopération (pour les Scic)	Champ d'activité réduit de la SPL

**L'association.** Le recours à la forme associative est assez classiquement employé pour gérer des activités culturelles. La création d'une association est particulièrement simple et rapide (déclaration en préfecture) et elle bénéficie de la souplesse du régime privé. Sur le principe, les collectivités peuvent parfaitement créer entre elles des associations ou être membres d'associations avec d'autres personnes. La difficulté réside dans le risque de caractérisation d'associations « transparentes » ou « para-administratives » : cela implique que les règles de la gestion publique auraient dû en réalité être appliquées. Cela peut avoir des conséquences comptables (ges-

tion de fait) et pénales (délit de favoritisme, détournement de fonds publics).

### Le recours à un prestataire

Les collectivités peuvent enfin recourir à un prestataire extérieur pour assurer une mission culturelle ou réaliser un équipement culturel. Si la collectivité entend garder un contrôle étroit sur la prestation, elle recourra à un marché public et, si elle souhaite au contraire responsabiliser davantage l'opérateur, elle déléguera le service dans le cadre d'un contrat de concession (valant délégation de service public).

Dans le premier cas, le prestataire se verra payer un prix immédiatement après l'exécution des prestations tandis que, dans le cadre d'une DSP, il sera exposé à un risque d'exploitation et devra se rémunérer en partie sur les recettes tirées du service.

Le recours à un prestataire extérieur permet de bénéficier d'expertises adaptées au besoin et d'externaliser (plus ou moins selon le type de contrat public) la gestion de l'activité à un opérateur privé bénéficiant d'une gestion plus souple que la gestion publique.

En revanche, elle nécessite de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence préalable (sauf à pouvoir mobiliser valablement l'une des dérogations prévues par l'article R.2122-3 du code de la commande publique, mais cela doit être entendu restrictivement : création/acquisition d'une œuvre d'art ou performance artistique unique, existence de droit de propriété intellectuelle, raisons techniques) : cela est nécessairement chronophage et introduit de la rigidité.

Avantages	Inconvénients
Externalisation ou semi-externalisation de l'activité	Procédure de publicité et de mise en concurrence en principe
Expertises adaptées	Potentiellement coûteux
Risque d'exploitation pesant sur l'opérateur (en DSP)	

### Le soutien aux activités culturelles d'initiative privée

Au-delà de la mise en œuvre directe d'actions culturelles, les collectivités peuvent utilement soutenir les initiatives existantes foisonnantes dans le domaine artistique notamment. Elles peuvent décider d'apporter un soutien financier (subvention) ou en nature à la structure. Cela est encadré : au-delà d'une somme/valorisation supérieure à 23000 €, une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue avec la structure soutenue et, par ailleurs, le bon emploi des deniers publics doit être contrôlé par la collectivité.

En outre, pour que ce soutien soit bien qualifiable de subventionnement, il faut que l'initiative de l'activité provienne de la structure soutenue (et non de la collectivité) c'est-à-dire que la collectivité ne vienne que soutenir ce projet. À défaut, il existe un risque de requalification en contrat de la commande publique, voire de « transparence », avec des risques importants associés. L'organisation des festivals d'Aix-en-Provence et de Six-Fours-les-Plages a, à cet égard, donné lieu à des décisions emblématiques.

### Deux décisions contradictoires

Dans la première affaire, le Conseil d'État a considéré que

l'association participait à la réalisation d'une mission de service public mais sans avoir à être titulaire d'une délégation dudit service public, dès lors qu'elle ne pouvait être regardée comme un opérateur intervenant dans un champ concurrentiel compte tenu du contrôle exercé par les collectivités publiques sur l'association (comparable à celui exercé sur leurs propres services). La Haute juridiction a ainsi considéré que les financements accordés constituaient bien strictement des subventions publiques, solution qui a été particulièrement controversée en doctrine. À l'inverse, dans la deuxième affaire, le Conseil d'État a considéré que le festival de musique dont la commune de Six-Fours-les-Plages avait pris en charge l'organisation ne constituait pas une mission de service public mais que, toutefois, la commune avait confié à la société organisant les concerts des prestations en contrepartie du versement d'un prix, caractérisant ainsi un marché public de services et non un subventionnement. Il confirme alors que les règles de publicité et de mise en concurrence prévues par le droit de la commande publique auraient dû être respectées.

(1) Sénat, rapport d'information n°210, 18 déc. 2019.

(2) L.1412-3, CGCT.

(3) L.1431-1, CGCT.

(4) L.1431-5, CGCT.

(5) Voir CAA Lyon, 13 mai 2014, n°12LY20465.

(6) Art. 19 quinque loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

(7) L.1511-1 et suivants CGCT.

(8) L.1121-1 et L.1121-3, code de la commande publique.

(9) Art. 1<sup>er</sup> Décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

**Par Stella Flocco, avocate associée, cabinet Urso avocats**

### Le pass Culture et son budget au milieu du gué

Généralisé en 2021 pour faciliter l'accès des jeunes à la culture, le pass Culture affiche deux volets: des crédits individuels alloués personnellement et une part collective dédiée aux collèges et lycées pour des projets d'éducation artistique et culturelle. Ajusté, puis raboté financièrement en 2025, le dispositif est en cours d'évaluation.

#### 1 UN DISPOSITIF INSTABLE

Lancé à titre expérimental en février 2019 dans quelques départements, le pass Culture a été élargi en 2021 à l'ensemble du territoire pour les jeunes de 18 ans à 21 ans, puis ouvert aux 15-17 ans en 2022, en même temps qu'était créée une part collective pour les classes des collèges et lycées. Des plafonds ont été institués en parallèle pour équilibrer les dépenses entre les services numériques (abonnements presse, plateformes musicales, jeux vidéo, etc.), les biens physiques (livres, BD, CD, vinyles, DVD, instruments de musique, etc.) et les activités culturelles et artistiques (spectacles, concerts, cours, ateliers, etc.).

Dans un contexte de maîtrise des dépenses, l'année 2025 a été marquée par un nouveau tournant, avec le recul du budget dédié aux dotations individuelles et une nouvelle répartition entre les bénéficiaires.

L'enveloppe annuelle est ainsi passée de 210,5 millions d'euros en 2024 à 170,5 en 2025, entraînant une réduction de moitié des crédits alloués aux jeunes de 18 à 21 ans (de 300 à 150 euros) et la suppression pure et simple des aides pour les 15-16 ans (auparavant 20 euros à 15 ans, 30 euros à 16 ans). Les jeunes de 17 ans ont, en revanche, vu leur dotation individuelle passer de 30 à 50 euros. Un « bonus » de 50 euros a par ailleurs été institué pour les bénéficiaires en situation de handicap ou issus de familles modestes.

#### 2 UN BUDGET MAL MAÎTRISÉ

Le programme, qui devait initialement être financé à 20 % par l'État et à 80 % par d'autres ressources, repose aujourd'hui à plus de 90 % sur des fonds publics et sur une logique de « guichet », dont la croissance n'est pas maîtrisée, conduisant à une sous-dotation systématique dans les lois de finances initiales.

Pour 2024, 62 millions d'euros avaient été inscrits dans la loi de finances pour la part collective, pour un coût réel évalué à 97 millions en fin d'année. En 2025, le manque d'anticipation a conduit le ministère de la Culture à suspendre, de février à septembre, l'accès au service de réservation d'activités pour les établissements scolaires. Et pour une raison bien simple. Dès le 31 janvier, les demandes correspondaient déjà à 50 millions d'euros, soit plus des deux tiers du budget annuel fixé à 72 millions.

#### 3 UN PILOTAGE COMPLEXE

Si le pass Culture est porté par une structure unique (société par actions simplifiée « pass Culture ») chargée de l'application homonyme, de la plateforme de réservation et de la médiation culturelle, le financement de la part collective mobilise plusieurs ministères (Éducation nationale, Agriculture, Armées, etc.). La mise en œuvre implique également de nombreux acteurs (établissements scolaires, enseignants,

collectivités locales, associations culturelles, lieux de spectacle, musées, librairies, etc.), dont le rôle n'est pas clairement défini. Situation qui conduit à des usages très contrastés selon les territoires. La Cour des comptes, dans son rapport de décembre 2024 sur le premier bilan du pass Culture, donnait comme exemples la Bretagne qui affiche un taux de couverture des plus de 18 ans de 90 % début 2024, tandis qu'en région Grand Est, celui-ci s'établit à 75 %.

#### 4 NOUVELLE RÉFORME EN PERSPECTIVE

Le ministre de l'Éducation nationale a confié en février 2025 une mission d'évaluation du pass Culture aux inspections générales des finances (IGF) et de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), afin de « garantir son équité et son efficacité ». Si les conclusions des deux inspections générales se font encore attendre, le rapport de la Cour des comptes de 2024 fournissait déjà des pistes d'amélioration, comme « transformer la société gestionnaire en opérateur de l'État, avant d'intégrer ses missions au sein du ministère de la Culture » et réservant le dispositif aux bénéficiaires sur la base de critères sociaux ou géographiques. Pour un meilleur ciblage des publics éloignés de la culture, la rue Cambon proposait de renforcer le rôle des collectivités qui pourraient alors « structurer les offres, mettre en réseau les acteurs locaux et coordonner des actions de médiation ».

**Maud Parnaudeau**

# La Micro-Folie, une flamme à entretenir

## L'OBJECTIF

Le succès des Micro-Folies, ces musées numériques de proximité, dépend d'une forte volonté politique locale et de l'implication des médiateurs culturels qui les animent. Faire vivre le dispositif dans la durée reste néanmoins une véritable gageure.

« Une Micro-Folie, c'est un objet culturel non identifié ! », lance Marie Kerou. Cette médiateuse culturelle anime la Micro-Folie d'Argentan. Certes, il y a des éléments imposés – un grand écran sur lequel sont projetées des œuvres d'art, des spectacles d'opéra, de théâtre, de danse, tout un contenu mis à disposition par l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette. Il y a des tablettes tactiles, des casques de réalité virtuelle pour renforcer l'aspect ludique de la visite. Mais au-delà, la Micro-Folie peut devenir un lieu où viennent s'agrégner différentes activités, créées et animées par le médiateur : ateliers de dessin, de manga, de scénographie... ou encore des initiatives pour faire revivre le patrimoine local, comme le propose Argentan depuis la fermeture de sa Maison des dentelles.

**Indispensable médiation culturelle.** Crées en 2017, les Micro-Folies devaient s'implanter sur l'ensemble du territoire national, en privilégiant les zones sous-dotées en équipements culturels. « Nous



Lauréate de l'appel à projets Micro-Folie 2024, Lieusaint (77) a installé son musée au Carré connecté, un espace déjà dédié à l'inclusion numérique.

sommes proches de l'objectif de 700 Micro-Folies, car nous devrions atteindre les 600 d'ici fin 2025 », affirme Nicolas Wagner, chef de service « Micro-Folies » à la Villette.

Malgré l'engouement incontestable qu'elles suscitent parmi les élus des territoires ruraux ou enclavés, les Micro-Folies n'ont pas perduré partout, et leur survie reste intimement liée à la volonté

des collectivités territoriales d'y investir des moyens financiers nécessaires et, surtout, humains. « À la sortie du Covid, nous nous sommes beaucoup interrogés sur la façon de structurer nos politiques publiques et notre Éducation artistique et culturelle (EAC) dans l'optique d'aller vers les publics. La Micro-Folie répondait à cette préoccupation. Nous en avons ouvert une dans un centre culturel du quartier des Trois Cocus », confie Valérie Jacquet-Vioilleau, adjointe au maire de Toulouse en charge de l'action socioculturelle. La ville rose n'a pas hésité à investir 97 000 € pour acheter l'ensemble du matériel informatique, adapter les locaux, et a recruté une médiateuse culturelle. « Le fait que la ville ait fait le choix d'acquérir et d'installer

## Contenu, budget, critères... Micro-Folies, mode d'emploi

Conçue comme un musée numérique, la Micro-Folie permet l'accès, sur grand écran ou tablette, à plus de 5500 œuvres de 19 collections nationales, internationales et régionales. Cette offre est constamment enrichie par l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, qui propose aussi des ateliers et des conférences autour des œuvres. Un espace ludique s'y ajoute, équipé de casques de réalité virtuelle, complété parfois d'un fablab. L'État finance l'achat de matériel via des appels à projets lancés par les préfectures de région, couvrant jusqu'à 80 % de l'investissement (30 000 € en moyenne). Les projets sont sélectionnés selon plusieurs critères liés à la géographie prioritaire (QPV ou zone rurale) et à l'aménagement du territoire, privilégiant les zones moins bien dotées en Micro-Folies. Un médiateur culturel, recruté par la collectivité, anime le dispositif.

la Micro-Folie est un gage de sa pérennité», considère l'élu. Le dispositif a démontré son utilité, notamment pour l'EAC des scolaires et l'accès à la culture des publics empêchés : seniors, personnes handicapées ou exclues. «Pour faire vivre une Micro-Folie, il est indispensable d'avoir un médiateur culturel formé à l'outil», insiste la maire adjointe. La Villette dispense ce genre de formations. En 2023, Toulouse a investi dans une deuxième Micro-Folie, itinérante celle-ci, pour sillonnaire d'autres quartiers et d'autres communes de la métropole. «Nous mettons à disposition l'outil, mais ce n'est pas un objet magique. Il ne tourne pas sans intervention humaine. Les centres culturels, les communes doivent l'accueillir, communiquer sur son programme. Et s'il n'y a pas le médiateur, puis un régisseur sur place, la Micro-Folie ne s'allume pas toute seule le matin.»

**Des budgets contraints.** Outre les quartiers prioritaires, les zones rurales figurent parmi les cibles des Micro-Folies. «La topographie de notre communauté de communes, très rurale, fait que les gens descendaient des collines vers les 5 centralités dans la plaine. Avec la Micro-Folie itinérante, c'est l'inverse : la culture pénètre les campagnes où l'offre est moindre», témoigne Jacques De Lemp, vice-président chargé de la culture de la CC Forez-Est. La collectivité a bénéficié d'une dotation de l'État pour l'achat du matériel, le fourgon a été financé grâce à la Mutualité sociale agricole.

L'élu communautaire voit un autre avantage au dispositif, plus «politique». «C'est une belle vitrine représentative de l'action des élus de la com'com, dans des territoires où elle n'est pas très

bien ressentie, ou alors uniquement via des sujets comme les ordures ménagères. La Micro-Folie a un aspect beaucoup plus positif.» Et de conclure : «Il faut simplement rester à budget constant sur une opération comme celle-ci pour la maintenir à moyen terme.» Or, la pérennité dudit budget n'est jamais assurée. Le matériel informatique nécessite une maintenance, et l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac) pointe l'indispensable anticipation de son obsolescence.

**Quelle viabilité à long terme ?** Maire adjoint de Thouars (Deux-Sèvres) et vice-président de la com'com' du Thouarsais chargé de la culture et du patrimoine, Philippe Chauveau s'interroge sur la pérennité dans le temps de cette offre culturelle et sa capacité à renouveler les publics. «À Thouars, la Micro-Folie a été affiliée au centre socioculturel et fonctionne plutôt bien. Mais il faudra évaluer son impact dans la durée, dans 2, 5, voire 10 ans...». Une évaluation indispensable, a pointé l'Igac dans son rapport sur les Micro-Folies en décembre 2024, en demandant la mise en œuvre d'une réelle stratégie pour l'avenir du réseau.

En tout état de cause, là où la volonté politique fait défaut, une Micro-Folie ne peut survivre. Au Teil (Ardèche), elle est portée par un collectif d'artistes du spectacle vivant, Lez'arts. Son directeur, Jérôme Clavert, confie : «La mairie n'a pas été motrice dans la mise en place de la Micro-Folie, même si elle a pris des parts sociales dans notre coopérative. La préfecture nous a aidés avec un poste de conseiller numérique. Aujourd'hui, soit la mairie, soit l'interco nous aident, soit nous serons obligés de fermer.» **Rouja Lazarova**

## NOS CONSEILS

### 1 APPROFONDIR LA FÉCONDE TRANSVERSALITÉ

La Micro-Folie n'est pas un objet isolé, elle doit être intégrée dans les politiques publiques de la collectivité. «Elle s'inscrit dans notre projet éducatif et culturel global», illustre Frédéric Léveillé, maire d'Argentan (Orne). La ville s'est dotée d'une Micro-Folie itinérante, en fonctionnement depuis novembre 2022, et va la doubler par une autre, fixe. «Notre Micro-Folie travaille avec les bibliothèques, avec le musée Fernand-Léger - André Mare, la salle de spectacle municipale Le Quai des arts. Elle fait partie d'un ensemble, celui de notre politique culturelle. C'est un gage de sa pérennité», estime l'éidle. Jacques De Lemp, vice-président chargé de la culture à l'interco Forez-Est, évoque l'imbrication de la Micro-Folie avec la politique en matière de tourisme, voire avec le projet alimentaire de territoire. Car, considère-t-il, la cuisine, l'alimentation, font bien partie de la culture.

### 2 DOPER LES PARTENARIATS ASSOCIATIFS

Des partenariats doivent être tissés avec les artistes locaux, les associations et les établissements culturels afin de nourrir la programmation. «Notre Micro-Folie mise sur les partenariats avec les associations locales, qui enrichissent son programme de notre patrimoine créole», témoigne Sylvia Sermanson,

adjointe à la culture du Moule, en Guadeloupe. À Calvi, en Corse, les associations sont également des partenaires essentiels. «En sus, nous développons des jumelages avec d'autres Micro-Folies, celle de la Ciotat, par exemple, ou de Morlaix», avance François-Xavier Acquaviva, adjoint chargé du patrimoine à Calvi. Dans le Jura, la Micro-Folie itinérante de l'agglomération du Grand Dole s'est aussi rapprochée du tissu associatif. «Nous envisageons un partenariat avec la Maison de Louis-Pasteur, à Arbois, qui déploie beaucoup d'activités autour de la science», annonce Hélène Thévenin, vice-présidente déléguée à la Micro-Folie.

### 3 PROFITER OU ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS

Pour Frédéric Léveillé, la Micro-Folie doit aussi profiter de chaque événement organisé sur le territoire et y être présente, comme elle l'a été à Argentan durant la Semaine bleue dédiée aux personnes âgées. «Il faut pouvoir organiser autour du musée numérique des événements, un micro-festival, des spectacles. Ces manifestations apportent de la diversité à la programmation et attirent des nouveaux publics», constate Valérie Jacquet-Violeau, adjointe au maire de Toulouse chargée de l'action socioculturelle. Pour les financer, nous avons le soutien de la Casden Banque populaire et d'Enedis». Un recours au mécénat privé encore rare au niveau local...



# « L'aller vers » dans la culture, des pratiques et dispositifs à renouveler

Longtemps, les élus locaux ont compté sur les politiques tarifaires pour toucher les publics éloignés de la culture d'un point de vue social ou éducatif. Mais la gratuité ne suffit pas... ou plus, constatent-ils unanimement aujourd'hui. Tour d'horizon de leurs préconisations pour innover en matière de démocratie culturelle.

## 1 CONCERTER LA POPULATION

En matière de culture, la concertation avec les habitants en amont de la conception d'une politique permet de dessiner l'identité d'un territoire, de connaître les désirs du public, et de le rapprocher de l'offre. La Haute-Garonne a lancé une telle consultation dès 2017. « Pendant huit mois, nous sommes allés sur les marchés, devant les sorties du métro, nous avons organisé des réunions publiques. Nous avons fait entendre aux professionnels de la culture ce dont les gens avaient envie. Nous avons fait élire un jury citoyen qui a rédigé un rapport. J'en résumerais l'idée principale ainsi : faire culture ensemble », témoigne Anne Boyer, vice-présidente déléguée à la culture. Plus récemment, en 2023, la ville de Malakoff a également organisé une large consultation de la population. Résultats : 180 fiches idées et neuf axes de réflexion afin de nourrir sa politique culturelle.

### SUR LE WEB

■ « Fiche kezaco - Mieux intégrer la culture à l'accompagnement social », Fnars, 2024. [tinyurl.com/43r53zp4](http://tinyurl.com/43r53zp4)

■ A la recherche des droits culturels », note de Terra Nova, mars 2024. [tinyurl.com/h7pm9yub](http://tinyurl.com/h7pm9yub)

## 2 DÉCLOISONNER LES SERVICES EN INTERNE

La culture n'est pas monolithique. Ses actions peuvent s'adresser aux 0-3 ans, aux 3-12 ans, aux 15-25 ans, aux

personnes précaires, aux seniors. Aussi, les services des collectivités sont amenés à travailler ensemble. Il convient de coécrire les projets entre la direction de la culture et celles de la petite enfance, de la jeunesse, des solidarités. À titre d'exemple, la métropole de Lyon a mis en place un dispositif commun entre le service « action culturelle et pratiques artistiques », et la protection maternelle et infantile. « À travers la PMI, nous avons testé la remise de livres à des parents de très jeunes enfants. L'accès à la lecture dès le plus jeune âge n'est pas anecdotique. Il faut décloisonner les services et miser sur la transversalité », estime Cédric Van Styvendael, vice-président chargé de la politique culturelle.

## 3 ŒUVRER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'accès à la culture des plus petits revêt plusieurs enjeux : ce n'est pas seulement investir dans l'avenir, car ce sont les futurs lecteurs, spectateurs ou auditeurs, c'est aussi toucher leurs parents, leurs grands-parents. L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une des pierres angulaires de la démocratie culturelle. « Nous offrons à tous les enfants qui rentrent en CP une carte de bibliothèque, une

jolie petite carte avec une illustration. Elle leur est adressée nominativement par un courrier qui les invite à venir en bibliothèque », relate Alexie Lorca, vice-présidente de la communauté d'agglomération Est ensemble, chargé de la culture et de l'éducation populaire. À Marseille, la philosophie est la même. « Nous menons des actions culturelles en direction des enfants des écoles primaires, dont nous avons la compétence, mais aussi au niveau des crèches. Nous amenons des bébés de crèche dans les musées, dans les bibliothèques. Cela permet d'encourager l'éveil à la lecture, au langage, bref, l'éveil des sens », affirme Jean-Marc Coppola, adjoint au maire chargé de la culture.

## 4 NOUER DES PARTENARIATS EXTERNAUX

Les premiers partenaires externes des services culturels, ce sont les établissements scolaires, pour élaborer précisément les parcours d'EAC. Mais pour atteindre des publics éloignés de l'offre, il convient de nouer des partenariats étroits avec tous les acteurs du territoire, les associations, les centres sociaux. « Les collègues des équipements culturels, nos bibliothèques, nos cinémas, nos conservatoires, sont invités à se tourner en priorité vers

des partenaires du champ social, du champ éducatif, c'est-à-dire les centres sociaux des quartiers et les associations. Les publics qui ne se rendent pas d'eux-mêmes à la bibliothèque vont y aller avec un partenaire. C'est un travail de maillage avec les écoles, les associations intervenant dans le champ de l'insertion professionnelle, les ateliers sociolinguistiques. Ceux qui y apprennent le français seront ensuite accompagnés par leur atelier dans la bibliothèque pour y découvrir la multiplicité des propositions faites», témoigne Alexie Lorca. Pour approfondir cette collaboration, les services de la collectivité peuvent coécrire des projets avec ces acteurs du territoire, qui connaissent parfaitement leurs publics.

### 5 SORTIR DES MURS

«Sortir des murs des établissements permet aussi d'élargir l'accès à la culture. Nous avons challengé nos établissements sur ce sujet», confie Cédric Van Styvendael à Lyon. Le Musée des confluences a ainsi créé «Les cabanes à histoires». Installées dans une mairie, dans une gare, dans un hôpital, ces cabanes offrent une plongée sonore dans une histoire à partir d'un objet emblématique de sa collection: un os de baleine, l'armure japonaise de samouraï, une chouette effraie, une ammonite irisée, etc.

La ville de Marseille fait, elle, de «l'aller vers» grâce à l'association Culture du cœur 13, qu'elle finance. «Elle mène des actions en direction des personnes hospitalisées dans les hôpitaux publics, dans les établissements pour personnes âgées (Ehpad), mais aussi au centre pénitentiaire des Baumettes», détaille

Jean-Marc Coppola. Il cite un autre exemple : l'association Acelem qui «déploie de petites bibliothèques dans la rue ou les centres sociaux».

### 6 CASSER LES CODES

«On nous rabâche à longueur de journée que les jeunes des quartiers n'aiment pas lire. Mais la littérature s'est construite une image assez bourgeoise et s'est de facto éloignée d'une partie de la population. C'est pour cela que nous avons créé le Festival des littératures urbaines, qui propose nouvelle offre littéraire avec des auteurs et autrices originaire des quartiers populaires, qui sont lus par leurs habitants», confie Mehdi El Afani, cofondateur du festival.

Cédric Van Styvendael est également partisan de cette idée de ne pas hiérarchiser les cultures : «Il faut casser les codes pour reconnaître tout le monde dans son identité culturelle». Chaque année, une troupe éphémère voit le jour au Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne. Des acteurs amateurs, dirigés par des professionnels, créent un spectacle qu'ils présentent au cœur de la saison. Toujours dans le Grand Lyon, le fameux défilé de la Biennale de danse intègre des artistes amateurs. «Il faut sortir de l'opposition entre la question de l'excellence et celle de l'accès de la culture pour tous», conclut l'élu.

### 7 DÉVELOPPER LA PRATIQUE ARTISTIQUE

La pratique artistique s'avère l'une des clés pour atteindre des publics éloignés. Les personnes ont envie de toucher elles-mêmes le secret de la naissance de l'art.

C'est une façon de se l'approprier et d'en être moins impressionné. Jean-Marc Coppola évoque l'exposition «L'Usine de films amateurs» de Michel Gondry, en 2024-2025, au château de La Buzine, que la ville a repris en régie. «C'était un ensemble de décors et de machineries qui permettaient aux gens de venir et de tourner leur propre film. Il y a eu des familles, des groupes scolaires... 16 000 visiteurs qui ont réalisé 713 films.»

# Ce soir on improvise

Ambitieux, les élus du village de Molière-lès-Beaux-Marchés prévoient de programmer artistes, musiciens et comédiens professionnels pour leur premier festival « Scène étoilée ». Mais toutes les conditions, humaines et financières, ne seront pas réunies.

## DE TOUS LES POSSIBLES

En cette fin d'après-midi, les rayons du soleil réchauffent le théâtre de verdure, tout juste rénové. «Notre cantonnier Paul a fait du bon boulot !», se réjouit Jean-Baptiste Jourdain, le maire de Molière-lès-Beaux-Marchés, en inspectant les gradins enherbés. Dans moins de trois mois, cette bourgade de moyenne montagne, à deux heures quarante-cinq de route (sinuuse) de la métropole régionale, accueillera la première édition de «Scène étoilée». Un festival pluridisciplinaire ambitieux. S'y mêleront compagnies d'art de la rue, sets de jazz et création théâtrale du centre dramatique régional. «Si le temps est de la partie le jour J, on peut espérer le millier de spectateurs», s'enflamme Jean-Baptiste Jourdain, qui a donné

rendez-vous, dans l'enceinte naturelle, à ses adjoints Clara Armanet et Sofiane Mapart, chevilles ouvrées de l'organisation. «On verra, tente de tempérer la première. D'ici là, bonne nouvelle : j'ai eu la Drac au téléphone, notre demande de subvention est bien instruite dans le cadre du programme "Printemps culturel de la ruralité". Ce ne devrait être qu'une formalité...»

## ACTE II. LE FESTIVAL DE L'IMPOSSIBLE

Des trombes d'eau ont raviné les gradins du théâtre de verdure. Sous son parapluie, Jean-Baptiste Jourdain constate les dégâts quand le nom de «Clara Armanet» s'affiche sur son portable. «JB, mauvaise nouvelle... Le budget "Printemps culturel de la ruralité" est gelé dans l'attente des arbitrages de Bercy, m'a-t-on dit au

ministère de la Culture», se désespère l'adjointe. Le «gel» après «le coup de tronçonneuse»... L'avant-veille, les élus de Molière-lès-Beaux-Marchés ont appris que la création théâtrale était également compromise. En cause, la suppression, par le conseil régional, de la subvention de fonctionnement au Centre dramatique. Une mesure de rétorsion : le président de la collectivité n'a pas supporté que le turbulent directeur de la structure dénonce publiquement la baisse drastique du budget de la culture. En imperméable, Sofiane Mapart rejoint l'édile. La mine déconfite lui aussi. «On doit renoncer au quintet pressenti. Le manager de la formation exige pour ses jazzmen un hôtel trois étoiles avec piscine... Je ne vois pas ça dans la vallée», souffle l'adjoint. Monsieur le maire

s'effondre : «À moins d'un mois du festival, nous voilà sans aucune tête d'affiche!»

## ACTE III. LE FESTIVAL RENDU POSSIBLE

Clara Armanet relit une énième fois ses répliques. «Demain, sur scène, tu le connaîtras par cœur ton texte», la rassure Sofiane Mapart. En trois semaines, la troupe d'amateurs de Molière, en sommeil depuis la crise du Covid, s'est reformée pour adapter une pièce du répertoire contemporain. Le nom de l'œuvre n'a pas été dévoilé, «mais ce sera un triomphe», serine sans cesse Jean-Baptiste Jourdain, qui a assisté à la répétition générale.

Pour l'heure, le maire attend l'arrivée du bus. Celui-ci ramène les quatre musiciens du groupe de rock alternatif qui se produiront à «Scène étoilée». Ces amis de Noël et Liam, les fils du cantonnier, cherchent à roder leurs morceaux en public et ne tiennent pas à la perspective de dormir en sac de couchage sur un canapé. L'annonce de leur venue a rempli de tentes le camping municipal. «Je le sens bien le millier de spectateurs», sourit Jean-Baptiste Jourdain.

Nicolas Barriquand

